

E-learning pour faire ses premiers pas en bien-être au travail

La loi du 4 août 1996 sur le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail est peu connue et peu appliquée dans les petites associations malgré ses 22 ans d'existence.

Or, dans les petites structures de moins de 20 travailleurs, il n'est pas obligatoire d'avoir un conseiller en prévention en interne. C'est alors la direction/coordination qui fait office de conseiller en prévention pour son personnel.

De ce fait, un e-learning a été développé par le SPF Emploi pour mieux faire connaître cette législation et les grands principes qui la régissent en termes de prévention des risques professionnels.

Cet e-learning comporte 5 modules d'environ 20 minutes :

- Introduction (notamment sur les coûts/bénéfices de la prévention) et loi bien-être ;

- Sécurité au travail (incendie, électricité, chutes, glissades, produits dangereux, ...) ;
- Santé au travail ;
- TMS (troubles musculo-squelettiques : maux de dos, tendinites, ...) ;
- RPS (risques psychosociaux).

Ces modules comprennent des animations, des images, des vidéos, ... de manière à le rendre le plus convivial possible.

Après avoir suivi les modules, le participant pourra :

- Trouver toutes les informations utiles concernant :
 - La législation bien-être (via le site www.emploi.belgique.be),
 - Les connaissances sur les différents risques et les moyens de prévention (via le site www.beswic.be),
 - Les dépliants, affiches, brochures, vidéo disponibles au SPF Emploi,

- Les journées d'étude proposées par le SPF Emploi (voir le site : <http://www.evenements.emploi.belgique.be/fr>) ;

- Utiliser les outils mis à disposition par le SPF Emploi (guide de concertation Deparis, analyse des risques OIRA, ...) ;
- Réfléchir à ses risques afin de déterminer des actions de prévention.

Les différents outils disponibles l'aideront dans cette réflexion.

L'e-learning est accessible à tous et disponible gratuitement sur le site e-campus. Il vous sera seulement demandé de créer un compte sur e-campus afin de faciliter votre navigation et de pouvoir obtenir des statistiques collectives.

Source : site du [SPF Emploi, Travail et Concertation social](http://SPF_Emploi_Traitement_et_Concertation_social)

